



Liquidation judiciaire et partage indivision

Par **Yvette38**, le **11/09/2014** à **11:21**

Bonjour,

Je détiens avec mon concubin une maison en indivision. Suite à la liquidation judiciaire de ce dernier, le tribunal a ordonné la licitation de l'immeuble, puis les opérations de comptes liquidation et partage de l'indivision devant un notaire désigné par la chambre des notaires de l'Isère.

Pouvez-vous me dire combien de temps après la vente au tribunal aura lieu le partage devant notaire ? En combien de temps obtiendrai-je la part financière qui me revient ? Quels sont les frais qui seront prélevés ?

Cordialement.

Y. Maisonnas